

L'an deux mille vingt-trois

Le vendredi 10 mars à **20 H 30**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de :

Madame Anne-Sophie ROMAGNY, Maire.

Présents :

M. Dominique LECLERE, M. Thierry LEROUX, Mme Sylvie LONGHINI, M. Guy DUHAMEL, Mme Pascale RENARD, Mme Céline MANGELINCK, Mme Maud LOUVET, M. Alain BOURDAIRE, M. Bachir DADDA, M. Grégory THIEBAUT, Mme Gaëlle HENOUX, Mme Emilie DEVERRE DUMAS, M. Romain PARACHE, Mme Isabelle BOURSCHEIDT, M. Arthur ADNET.

Absents : aucun

Excusés : aucun

Pouvoirs : M. Jean-Luc JONET à M. Dominique LECLERE

Mme Sonia BARRÉ à Mme Emilie DEVERRE DUMAS.

M. Arthur ADNET a été élu secrétaire.

A l'unanimité, le Conseil valide le procès-verbal de la précédente séance du vendredi 3 février 2023.

Ordre du jour :

- 1) Subventions aux bonnes œuvres 2023.
- 2) Titres sécurisés.
- 3) Point sur le budget 2023.
- 4) Informations et questions diverses.

Attributions de dons aux autres œuvres 2023
N° : MARS/001
18 pour

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer, pour 2023, une subvention aux organismes suivants :

Associations	Montant
La Pierre Longe	80
Prévention Routière	80
Souvenir Français	80
Longue Vie en Champagne (maison de retraite de Verzenay) (1 personne)	80
Lutte contre le cancer (A.R.C.)	80
Les papillons blancs	80
UNI CANCER GODINOT	200
Comité départemental pour la journée des Paralysés et des infirmes civils	80
NAFSEP (sclérose en plaques)	80
ADOT 51 (don d'organes)	80
Fondation Abbé Pierre	80
Secours populaire	80
Sidaction	80
France PARKINSON	80
Restos du cœur	250
La Banque alimentaire	80
Secours catholique	250
UNICEF	80
L'Atelier et la Main (2 personnes /enfants)	160
France Alzheimer Marne	80

Roseau (aide aux enfants atteints de leucémie ou d'un autre cancer)	80
Vaincre la Mucoviscidose	80
Fondation des hôpitaux de France	80
Handisport	80
Mutuelle des Orphelins Charles-Edmond Flamand	80
Action Enfance	80
TOTAL	2 620

Titres sécurisés
N° : MARS/002
18 pour

Considérant que dans le cadre du service proposé à la population relatif à la délivrance des titres sécurisés (cartes nationales d'identité et passeports) la Commune dispose d'une station biométrique (dispositif de recueil) à laquelle sont dédiées en moyenne environ 10h30 par semaine assurées par les agents de la Collectivité,

Considérant que cette masse salariale représentant ce nombre d'heures correspondait à l'origine au montant de la dotation perçue pour cette mission régaliennne confiée désormais aux Communes,

Considérant que si l'aide apportée par une élue (Mme Mangelinck) a permis en 2022 (et encore actuellement) de faire face à la demande croissante de titres sécurisés, a fortiori à l'approche des congés d'été, ce schéma ne peut pas être considéré comme pérenne,

Considérant toutefois que ce volume horaire ne permet désormais plus d'atteindre le nombre de titres à délivrer sur une année tel qu'il est fixé aujourd'hui par les services de la Préfecture au regard de l'afflux de demandes, et donc de satisfaire les besoins de la population,

Considérant l'intérêt de disposer de ce service à Bazancourt en tant que bourg centre du Pole Territorial de la Vallée de la Suipe, et en terme d'attractivité du territoire, en amenant le public se rendant à Bazancourt à consommer dans les commerces de la Commune ou à recourir aux services locaux,

Considérant qu'il convient par conséquent de se prononcer sur les solutions qui peuvent être apportées afin de maintenir ce service à Bazancourt telles que le recours au service d'intérim du Centre de Gestion de la Marne, la réalisation d'heures complémentaires ou supplémentaires par les agents municipaux, ou toute autre possibilité,

Considérant qu'une dotation complémentaire peut être perçue par la Commune au-delà d'un certain nombre de titres délivrés (plus de 1 875),

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de mettre en œuvre les moyens nécessaires au maintien du dispositif de recueil des demandes de titres sécurisés,
- **DECIDE** de fixer à plus de 1 875 le nombre de titres traités par an afin de bénéficier de la dotation complémentaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget 2023.

Point budgétaire
N° : MARS/003
18 pour

Mme le Maire fait le point sur la situation financière de la Commune en ce début d'année 2023.

Ainsi, le budget communal va se trouver grevé du fait de la hausse des prix, et plus particulièrement des énergies dont les dépenses supplémentaires ont été évaluées à près de 90 000 €, de la remise en état du système de vannage situé en amont de la turbine hydroélectrique dont un affaiblissement a été constaté en début d'année (estimée à plus de 200 000 €), et de la reprise de la signalisation (principalement horizontale) de la rue de Pomacle sur le secteur du pôle agro-industriel qui sera nécessaire après la réfection de la couche de surface qui sera réalisée par le Département cet été.

Des financements extérieurs sont à rechercher pour ces différentes opérations.

En parallèle, les services municipaux ont été interpellés sur la nécessité de faire des économies à tous les niveaux et, à ce titre, un travail important et qualitatif a été mené notamment le pôle technique (chargé de mission technique et responsable des Services Techniques) afin d'optimiser, prioriser et permettre un arbitrage sur les prestations à programmer en 2023.

A noter que la Collectivité disposera d'une meilleure visibilité de la situation financière lors du vote du budget primitif, et notamment après la notification de la fiscalité 2023.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PREND ACTE de cet exposé

INFORMATIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

Pour information, les D.I.A. suivantes ont été déposées sans présenter d'intérêt pour un projet communal :

- La SCI MEKHISSI FAMILY représentée par Mme REBOUL-DELLOYE Laurence pour un bien bâti sur terrain propre cadastré AE 330 sis rue Fichet Bauche d'une superficie de 3000 m² pour un montant de 610 000 €.
- M. HERNU Emmanuel et Mme LONCLE Audrey pour un bien bâti sur terrain propre cadastré AE 494, AE 496 sis 3 ter rue de Lavannes d'une superficie de 1105 m² pour un montant de 252 000 €.

Zone d'aménagement concerté

Suite à l'interrogation soulevée par **Mme Sonia BARRE** concernant le projet de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Bioéconomie du Grand Reims » sur le secteur de Bazancourt et de Pomacle au sujet duquel est paru un article dans la presse, **Mme le Maire** souhaite apporter des éléments d'information.

Elle rappelle tout d'abord que cette ZAC s'inscrit dans la continuité du projet de territoire approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire du Grand Reims et que cette opération d'aménagement et de déploiement des utilités a vocation à permettre l'accueil de nouveaux projets créateurs de valeur, tout en confortant l'activité et l'emploi existant.

Des réflexions ont été menées avec les entreprises déjà présentes sur la plaque agro-industrielle de Bazancourt-Pomacle à la fois pour identifier leurs besoins et pour d'accueillir de nouvelles activités innovantes en valorisant des atouts économiques de la bioéconomie, ce qui distingue ce pôle d'activités des autres territoires.

Il doit ainsi en ressortir une économie circulaire vertueuse entre les acteurs de la plaque, et une exemplarité en matière de neutralité carbone.

L'objectif est de créer une zone de 60 hectares au développement maîtrisé, favorisant la création d'emplois tout en préservant les populations.

A cet effet, la SPL Agencia a été missionnée pour établir le futur règlement applicable à la zone afin de :

- cibler les activités et entreprises pouvant être accueillies sur la zone, limitées aux activités de la bioéconomie et non à toute forme d'activité industrielle ou logistique,
- concevoir des aménagements propres à limiter les nuisances pour les riverains (optimisation de la circulation, intégration paysagère) et favorisant la neutralité carbone et à la préservation de l'environnement,
- prendre en compte les problématiques d'artificialisation des terres. Ainsi, la constructibilité de nouvelles parcelles sur la zone d'activité doit être compensée par le reclassement en zone agricole de zones constructibles situées sur le « Reims bioéconomie Park » pour une superficie équivalente (60 ha).

Le processus doit durer jusqu'à 2025 avec plusieurs temps de concertation jusqu'à fin 2023, sachant que le territoire de Bazancourt est concerné à hauteur de 19 hectares.

M. Alain BOURDAIRE s'étonne de constater que le périmètre de cette nouvelle ZAC se situe sur le secteur de ce qui constituait le « plan B » du projet « Méthabaz ».

Mme le Maire tient à rappeler que le refus du Conseil Municipal était motivé à l'époque par l'emplacement proposé initialement qui se trouvait trop proche des habitations, et qu'une implantation plus éloignée remettait en cause le modèle économique des porteurs du projet en raison d'une trop grande distance avec la canalisation de gaz. La délibération l'attestant sera produite.

M. Bachir DADDA demande s'il serait envisageable de mettre en place un principe de générateur de nuisances/payeur.

Mme le Maire lui répond que cette proposition est à étudier.

----- QUESTIONS DIVERSES

- **Mme Pascale RENARD** demande si une réflexion est en cours au niveau des services du Grand Reims concernant le ramassage des déchets dans certaines rues de la Commune.
Il lui est fait savoir que certaines impasses vont effectivement être concernées en raison des manœuvres que les camions de ramassage ne peuvent pas effectuer, ce qui va donc impliquer pour les riverains de déposer leurs déchets à l'entrée de leur rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
le vendredi 10 mars à 22h34.

Date	Numéro	Objet
10/03/2023	MARS 001	Attributions de dons aux autres œuvres 2023
10/03/2023	MARS 002	Titres sécurisés
10/03/2023	MARS 003	Point budgétaire

Le Maire	ROMAGNY Anne-Sophie	
Le Secrétaire	ADNET Arthur	